

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'association Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise)

Rapporteur : Florence Presson

La Ville est engagée de longue date dans les transitions et souhaite poursuivre les politiques mises en œuvre en matière d'économie circulaire et de préservation de la biodiversité.

Pour mémoire, la Ville s'est engagée dans diverses dynamiques : gestion des déchets, restauration collective durable, promotion du réemploi, valorisation des ressources locales, soutien des activités de proximité, ouverture de tiers-lieux pour promouvoir le low tech, l'économie circulaire, favoriser le lien social.

La Ville déploie également des actions en faveur de la biodiversité urbaine pour la préserver, en s'appuyant sur divers plans en matière de mobilités douces, nature en ville, jardins partagés, plans de végétalisation, stratégie bas carbone, etc.

Les travaux d'Orée s'inscrivent pleinement dans le cadre des politiques menées à Sceaux autour des transitions.

L'association Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise) anime en effet un réseau d'acteurs pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires.

Elle regroupe plus de 200 membres, qui sont des entreprises, collectivités locales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels.

Orée a pour objet, à l'échelle des territoires, de favoriser la dynamique environnementale, de mener des réflexions prospectives, de valoriser et faire rayonner les bonnes pratiques et de produire des outils et méthodologies. L'association concentre ses actions autour de trois pôles, biodiversité et économie, économie circulaire et reporting RSE/ESG.

L'association propose ainsi des ateliers de co-construction et de partage d'expériences, des outils pratiques tels que des publications, plateformes web, des groupes de travail, clubs métiers, événements, veille, expertise et accompagnement technique.

En adhérant à cette association, la Ville pourra ainsi accéder à une veille sur les trois axes prioritaires d'Orée.

Les échanges avec des experts, des scientifiques, permettront à la collectivité de s'informer sur les évolutions réglementaires et de mieux les appréhender.

Orée offre l'opportunité d'accéder à un réseau d'entreprises, d'associations et de collectivités. Au-delà de la veille informative et réglementaire, la collectivité sera ainsi invitée régulièrement à partager avec d'autres collectivités des retours d'expérience et des savoir-faire, à découvrir des exemples inspirants, à échanger sur des expérimentations. Cela lui permettra également de communiquer sur ses actualités et de valoriser ses politiques. La Ville pourra découvrir les innovations proposées par les acteurs du terrain, entreprises ou associations, et travailler avec eux pour formuler des propositions et soutenir sa dynamique de transitions.

Adhérer à Orée permettra à la Ville de gagner en visibilité, d'accroître le rayonnement de ses politiques en matière de transitions, de consolider son réseau d'acteurs engagés dans ces politiques.

Cette adhésion viendra se substituer à celle de l'INEC (Institut national de l'économie circulaire) auquel la Ville adhérait précédemment.

Pour les collectivités entre 20 000 et 100 000 habitants, l'adhésion annuelle est de 2 000 €. Le renouvellement de l'adhésion pourra être effectué par tacite reconduction.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association.